



05 61 13 20 78

snalctoulouse.com

Sorties et voyages scolaires au collège et au lycée

Les sorties scolaires ne font pas partie des missions des professeurs.

Elles peuvent toutefois être demandées à titre supplétif et exceptionnel pour les activités scolaires obligatoires et certaines activités extrascolaires ([liste dans la circulaire](#)).

En gros, voici les points les plus importants à savoir :

- Il faut une personne pour surveiller, une pour conduire si plus de 4 élèves.
- Il faut privilégier un véhicule administratif (minibus ou voiture du lycée).
- A défaut, il faut avoir un véhicule avec un contrôle technique conforme.
- l'attestation trajet professionnel de l'assurance, incluant transport d'élèves.
- Ordre de mission du CDE détaillé avec la mention "ponctuel".
- Copie du permis de conduire.
- Autorisation du rectorat.
- L'enseignant volontaire : la mission ne peut être imposée.

[Le texte de référence est la circulaire 2011-117 du 3 août 2011.](#)